



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Chambon sur Voueize, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Cécile CREUZON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 février 2026

Présents : Nicolas BESSON, Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSÉ, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Olivier NORE, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND.

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Claude TOURAND

Nombre de conseillers : en exercice :14 présents : 14 votants :14

Approbation du procès-verbal :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 décembre 2025 est approuvé à la majorité avec une abstention.

Ordre du jour :

1. Demandes lettres diverses
2. Travaux
3. Tracteur
4. Convention Transports Scolaire
5. Achat barnums et tentes
6. Prévoyance Santé Agents
7. Divers

Madame le Maire intervient et demande de voter deux sujets supplémentaires à l'ordre du jour :

- Réactualisations des indemnités des élus
- Poste de rédacteur

Demande acceptée à l'unanimité

1. Demande Lettres Diverses

- Madame le Maire lit une lettre/pétition signée par quatre personnes. L'objet de ce courrier étant d'attirer l'attention de la municipalité sur la circulation jugée excessive des voitures qui empruntent cette rue Traversière, notamment celles dont les conducteurs se rendent à la boulangerie Avenue Clémenceau.

Selon eux cela constituerait un danger pour les piétons et les animaux domestiques ; ces riverains souhaitent que cette voie soit mise en sens interdit dans les deux sens afin d'interdire toute circulation à l'exception des véhicules de secours et de service et d'assurer la « tranquillité » des habitants des deux maisons riveraines (les deux autres personnes signataires n'étant concernées que par des sorties de garage ou dépendances).

Madame le maire juge très opportune cette demande. Un débat s'installe parmi les membres du conseil et la discussion se déporte sur le fait que les usagers de la Rue de la Couture ne respectent pas la signalisation de sens interdit mise en place. Certains remarquent que plusieurs autres « petites » voies dans la ville présentent les mêmes caractéristiques, avec là aussi, des animaux domestiques et que l'on ne peut mettre la plupart des rues de Chambon sous interdiction pour le bien être de quelques riverains. Néanmoins la décision est mise au vote à main levée elle recueille 7 voix pour, 6 voix contre et une abstention.

La décision est adoptée.

- Monsieur SANCERNE propriétaire d'un garage souhaite acheter une parcelle communale N° AB 150 de 7m² située Rue de la Chapellerie, il rappelle qu'il est riverain des deux côtés de cette parcelle : 149 et 704 du cadastre.

Il propose 100€ frais de notaire à sa charge.

Mise au vote : 13 voix pour, 1 abstention.

- Lettre du Tennis Club des Combrailles qui souhaiterait que lui soit remboursée l'avance de 127,20€ pour l'achat d'une crémaillère pour tendre le filet du court de tennis.

Mise au vote. 14 voix pour. Décision adoptée à l'unanimité.

Décision adoptée à la majorité.

2. Travaux

- Zone artisanale : travaux d'eaux pluviales. Remplacement de la canalisation desservant la SCI. Coquelicot.

3 devis :

- Colas : 27350€ HT

- Bénito : 22271€ HT

- Eurovia : 16632€ HT

Longueur : 107m diamètre du tuyau : 400mm + 2 regards béton.

Pas de délai, mais réalisation dans les deux mois.

Cette intervention permettra de supprimer la pompe mise en place.

Mise au vote : 14 voix pour.

Décision adoptée à l'unanimité.

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

- Un adjoint fait remarquer que le revêtement en enrobé devant la médiathèque présente une déformation peut être due à une humidité dans le sous-sol. Eurovia reprendra cette déformation.

3. Tracteur

Le tracteur Ford, est déjà en réparation, une facture de 2841€ (freins et vidange boîte) est due. Il serait maintenant nécessaire d'intervenir sur la boîte de vitesses (synchros !). Le devis se monte à 4535 € TTC supplémentaires. Le total se monterait à 7376 € TTC. Le tracteur est entièrement démonté ?

Ce matériel sert uniquement à des travaux légers : tracter la tonne à eau pour arrosage, nettoyage du cimetière etc. Son prix d'achat était de 4500 €.

Le débat du conseil porte sur la nécessité, ou pas, de poursuivre les frais de remise en route de ce tracteur ?

L'entreprise MICARD attend une réponse rapide.

Un conseiller fait remarque que la Commission Matériel aurait dû être consultée avant d'autoriser le démontage complet.

Doit-on : 1) réparer, ? 2) Ferrailer ? 3) vendre en pièces ?

Mise au vote : 14 voix pour ne pas réparer et tenter de vendre dans l'état.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le conseil autorise Claude TOURAND à négocier avec les Ets MICARD une solution satisfaisante.

4. Convention Transports Scolaire

Renouvellement de la convention pour le transport des écoles primaires pour 2026/2028.

Mise au vote : 14 voix pour.

Décision adoptée à l'unanimité.

5. Achat barnums et tentes

Cette commande négociée en partenariat avec Est-Creuse permet de bénéficier des aides Leader.

- Achat d'un chapiteau 5X8m (idem nos deux autres)

- Achat trois tentes 3X3m.

Prix total : 7410 € (prix achats groupés)

Subvention 4000€

Reste à charge commune : 3410 €

Mise au vote : 14 voix pour.

Décision adoptée à l'unanimité

6. Prévoyance Santé Agents

Déjà voté lors d'un conseil précédent.

Nous avons voté pour une aide de 15€ par agent pour la santé.

Nous accordions auparavant 10€ par agent par complémentaire MNT. Cette aide avait été réduite à 7€. Bien que conforme, le centre de gestion souhaite que nous maintenions cette aide à 10€ comme avant.

Ces aides ne s'appliquent que sur les contrats labellisés, et ne concernent que très peu d'agents.

Mise au vote : 14 voix pour.

Décision adoptée à l'unanimité.

7. Ouverture d'un poste de Rédacteur

Ce poste a été fermé au départ de Sylvie Rougeron (retraite).

Création de ce poste sans offre d'emploi.

Mise au vote : 14 voix pour. Décision adoptée à l'unanimité.

8. Réactualisations des indemnités des élus

Madame le maire propose :

Obligation de réactualiser l'indemnité des élus. Ce conseil avait voté comme indemnités 77 % du montant maximum autorisé.

La base des indemnités ayant évolué nous devons refaire le calcul de revalorisation.

Maire : avant : (base 100 %) 1656 €. Avec 77 % = 1275 €

Réactualisée 100 % 1820 €. Avec 77 % = 1402 €

Adjoints : avant : (base 100 %). 372 €. Avec 77 % = 338 €

Réactualisée : (base 100 %). 483 €. Avec 77 % = 439 €

9. Divers

- **École** : Madame Aude Couturier directrice demande une subvention de 1000€ pour un voyage scolaire du 27 au 30 juin (élémentaires) et 29 au 30 juin (maternelles) à La Bouboule.

La Com-com donne une aide de 40€ par enfant.

Mise au vote : 14 voix pour.

Décision adoptée à l'unanimité.

- **Tour cycliste de Montluçon** : 23/24 mai 2026.

Passage au monument à Chambon le 24 mai direction Evaux à 15H08

Ils demandent une subvention (pas moins de 100€)

Maria Dussat adjointe propose 200€

Mise au vote 11 voix pour et 3 abstentions.

Décision adoptée à la majorité.

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

- **Local Route D'Évaux** : Vendu à Richard BAILLOT : 2500€ (Voté le 09 décembre 2025). Il est débarrassé par la Pétanque et le Comité des Fêtes qui occupaient les lieux.
- **Audit du SDEC sur l'Éclairage Public de la Commune** : Etude gratuite.
402 luminaires. Représentant 26 % de la consommation totale de l'électricité de la commune 39KW/h.
Etude sur remplacement des candélabres vétustes par des LEDS.
- | | |
|------------------------------|--------------|
| Investissement : | 160 000€ TTC |
| Subventions possibles SDEC : | 23 890€ HT |
| SDEC : | 9 000€ HT |
- Reste à charge de la commune : 120 000 € ?
Ce qui représenterait 61 % d'économie sur l'éclairage public.
Total de la facture d'électricité de la commune : 32 000 €
Dont 10 000 € Éclairage public.
20 000 € Bâtiments.
6 000 € Assainissement.

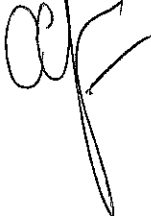
➤ **Questions diverses :**

Creusalis : Claude TOURAND demande si les acomptes Creusalis ont été réglés ?
Réponse ; le 1^{er} tiers seulement.

Chemin des bois d'Evaux : des travaux réalisés rendent le chemin impraticable. Que faire ? La commission se rendra sur place.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire
Cécile CREUZON



Le secrétaire de séance
Claude TOURAND

